

Commune de LAGARDE.PAREOL (Vaucluse)

COMPTE.RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 Juillet 2013

Présents : M LEAUNE Fabrice, MM MARTIN Christelle, PRADINAS Jean-Marc,
GOUMARRE Michel, GRACIA Eric, MERCIER Mireille, DURAND Thierry

Absents excusés : Sébastien MARTIN (procuration M PRADINAS), DALZON Catherine
(procuration à Mme MERCIER)

1ère délibération : Rétrocession du château d'eau chemin du Castellas par le Syndicat RAO. Le syndicat RAO accepte après délibération du 2 décembre 2009 de céder à titre gracieux à la commune de Lagarde Paréol le réservoir d'une capacité de 100 m3 sur les parcelles cadastrées N°98 et 101 de la section E afin de compléter son dispositif de défense incendie et la commune accepte de prendre en charge tous les travaux et interventions qui seront nécessaires suite à cette rétrocession.

Approuvée à l'unanimité

2^{ème} délibération : DM Budget assainissement : Annule et remplace la précédente suite au courrier de la préfecture reçu le 27 juin dernier en effet la précédente DM a entraîné un déséquilibre dans le budget entre le fonctionnement et l'investissement, Il convient donc de régulariser en procédant au rééquilibrage du budget par les affectations suivantes :

Chapitre 023 (immobilisation en cours) dépense investissement +226,56 €
Chapitre 011 (honoraires) dépense fonctionnement -226,56€
Chapitre 021 (virement section de fonctionnement) recette investissement +226,56€
Chapitre 16 (emprunts) dépense investissement +226,56€

Approuvée à l'unanimité

3^{ème} délibération : Modification du nouveau règlement du Centre Socio-Culturel de la commune :

- Il convient d'apporter de nouvelles modifications notamment pour les Associations, Syndicats, Assemblées Générales extérieurs du village et pour les membres des organismes tels que les Pompiers, Gendarmerie, le commune souhaite en plus faire bénéficier cette salle lors de manifestations sportives et Culturelles.
- Associations : 250 Euros
- Manifestations sportives et culturelles invitant la commune à participer : **250 Euros**
- Assemblée Générales des Syndicats auxquels la commune verse des cotisations annuellement (RAO, syndicat forestier, Comité Feux Forêt...), Caves, Banques, Assurances) : Gratuit
- Membres des organismes tels que : Pompiers, Gendarmerie : 250 Euros

Approuvée à l'unanimité

MAIRIE
84290 LAGARDE PAREOL